

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Les convocations ont été envoyées le dix-neuf mai deux mille quatorze aux conseillers afin de délibérer le vingt-trois mai deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes.

Etaient Présents: M.LOISEAU Alexandre, M.SERRA Francis, M.SEMENCE Gérard, Mme HENRIAT Jacqueline, M.SAMYN Claude, M. FOUCHER Gérard, M.SOULARD Jean-Marc, Mme FOURNIER Françoise, M.FONTENOY Michel, Mme GAUDIN Marie-Carmen, M.DARCY Baptiste, Mme BORNAT Roxane, M.KELLER Frédéric.

Absents excusés : M.ALAGUILLAUME Patrick, Mme CHARENTON Josiane

BUDGET COMMUNAL :

Budget Lotissement des Claveries : Décision modificative n° 1 :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans l'établissement du budget du lotissement des Claveries 2014.

En effet, le déficit d'investissement n'a pas été reporté sur le résultat, une décision modificative doit donc être prise pour un montant de 298 395.47 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la décision modificative suivante:

Investissement Dépense chap 001	+ 298 395.47 €
Investissement Recette 164 1 chap 016	+ 298 395.47 €

Demande de remboursement annonces médicales à la Communauté de Communes Cœur de Puisaye :

Le Maire rappelle que la commune recherche activement un médecin pour s'installer à Rogny. Pour ce faire, la commune a fait paraître deux annonces dans des journaux spécialisés, dont le coût total s'élève à 1 137.76 € TTC.

Au vu du coût de ces deux annonces et de la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye dans le domaine de la santé, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le remboursement des annonces à la Communauté de Communes.

Après délibération le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de solliciter le remboursement des deux annonces médicales à la Communauté de Communes Cœur de Puisaye.

Travaux Eglise : choix des entreprises attributaires des travaux :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux suivants doivent être réalisés à l'Eglise :

Remise aux normes de l'électricité

Changement de la sono compte tenu des nouveaux câblages électriques (travaux financés en partie par des dons)

Différents devis ont été réalisés par des entreprises spécialisées dans ces domaines,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de choisir l'entreprise SALIN Sébastien située à « La Forge » 89220 BLENEAU pour un montant de 12 505.20 € TTC concernant les travaux électriques.

DECIDE de choisir l'entreprise MEGA-HERTZ située à 89470 Monéteau pour un montant de 7 712.51 € TTC concernant l'installation de la nouvelle sono.

Don versé par la société SBPI : 3 600.00 €

Don versé par l'amicale paroissiale : 3 000.00 €

Autofinancement mairie : 1 112.51 € TTC

CHARGE le Maire de signer les différents devis

Acceptation avenant n°1 : Entreprise MENUISERIE POUPELARD :

Suite à la réunion de chantier du 14 mars 2014 pour contrôler l'avancement des travaux, le maître d'œuvre ainsi que le maître d'ouvrage ont constaté qu'il était nécessaire de mettre une double porte au local traiteur, non prévue sur le dossier de consultation des entreprises.

En conséquence, un devis a été réalisé par l'entreprise SARL MENUISERIE POUPELARD attributaire du Lot n°6 le 24/03/2014 pour un montant total de 635.00 € HT.

Compte tenu du changement de la somme du marché pour ce lot, un avenant n°1 a été rédigé par le maître d'œuvre pour ce même montant.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'avenant n° 1 de l'entreprise SARL MENUISERIE POUPELARD d'un montant de 635.00 € HT.
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Transport scolaire activité piscine Saint Maurice sur Aveyron :

Comme l'an dernier, Madame DE ZALESKI, directrice de l'école primaire de Rogny, a sollicité les « Rapides du Val de Loire » pour le transport des élèves à la piscine de Saint Maurice. Un contrat est proposé au prix par rotation soit 1 aller-retour de 100.49 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité les termes du contrat avec la société « Rapides du Val de Loire ».

Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collèges et Lycées de TOUCY : année 2014

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre du 25 Février 2014 de Monsieur Jean-Louis GAUTHIER, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrit au budget 2014.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2013/2014, la participation totale de notre commune s'élève à 381.08 € soit :

381.08 € pour 8 élèves transportés tous établissements confondus

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité **INSCRIT** la dépense correspondante au compte 6554 du budget communal 2014.

Demande de subvention : Fête du Nautisme 2014 :

Réalisation de la fête du nautisme :

Coût total estimé de l'opération : 10 339.11 € HT

Aide de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye : 1 000.00 € HT

Financement européen FEADER : 5 686.51 € HT

Autofinancement : 3 652.60 € HT

Au vu des sommes engagées dans l'opération susvisée, le Maire propose au Conseil Municipal la sollicitation d'aides financières aux organismes ci-dessus à hauteur de 65 % environ de la dépense HT,

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ACCEPTE** de solliciter des subventions aux différents organismes (Communauté de Communes Cœur de Puisaye et Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne) à hauteur de 65 % de la dépense HT du projet susvisé,
- **CHARGE** le Maire de toutes les démarches relatives à cette demande.

Vente DOMANYS/BITEUR : Avis de la commune :

Le Maire donne lecture du courrier de Domanys du 09/05/2014 concernant la vente d'un pavillon à Monsieur et Madame BITEUR dont ils sont locataires actuellement.

Compte tenu de l'article L443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur le prix de vente. Celui-ci s'élève à 87 250.00 € (estimé par France Domaine).

Après délibération le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable sur le prix mais **DIT** qu'il n'est pas totalement compétent dans le domaine immobilier.

De plus, le Conseil Municipal est très étonné de cette vente, compte tenu de ses créances auprès de la commune.

Création d'un nom de rue pour le Lotissement des Claveries :

Le Maire rappelle que les travaux de viabilisation du lotissement des Claveries, situé route de Bléneau, sont arrivés à leurs termes.

La voirie étant terminée il est nécessaire de trouver un nom pour cette nouvelle voie.

Après délibération le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de nommer la nouvelle voirie du lotissement situé route de Bléneau : Rue des Quatre Harengs.

Acceptation de la convention tripartite du local de l'Office de Tourisme de Rogny :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence tourisme a été reprise par la Communauté de Communes Cœur de Puisaye depuis le 01/01/2013.

Néanmoins l'activité Office de Tourisme est reprise par l'Association Office de Tourisme Cœur de Puisaye à compter du 01/01/2014.

Cette activité office de Tourisme se déroulant dans un bâtiment appartenant à la Commune de Rogny Les Sept Ecluses, situé 2 rue Gaspard de Coligny, il est nécessaire d'établir une convention tripartite pour fixer les modalités partenariales et les conditions de mise à disposition du local.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité les termes de la convention tripartite entre la Commune de Rogny, la Communauté de Communes Cœur de Puisaye et l'Association Office de Tourisme Cœur de Puisaye, pour la mise à disposition du local situé 2 rue Gaspard de Coligny,

CHARGE le Maire de signer la présente convention.

Syndicat Gandrille : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Le Maire donne lecture du courrier du syndicat de la Maison de Retraite Gandrille à Saint Sauveur, nous demandant de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration, compte tenu des récentes élections municipales.

Après délibération le Conseil Municipal **DESIGNE** à l'unanimité les élus suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la maison de retraite Gandrille :

Monsieur SAMYN Claude : délégué titulaire

Monsieur SERRA Francis : délégué suppléant

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Facturation de la redevance d'assainissement de la commune de Rogny Les Sept Ecluses :

Le maire rappelle au Conseil Municipal les points suivants :

Considérant la nécessité d'établir une facturation basée sur les consommations réelles d'eau,

Considérant la possibilité de faire assurer la facturation par la Régie des Eaux de Puisaye Forterre au tarif de 2.64 € par facture.

Après délibération le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de confier la prestation facturation dès maintenant, sur la base du dernier relevé du compteur d'eau, à la Régie des Eaux de Puisaye Forterre, comprenant :

L'Edition de la facture recto-verso conformément aux instructions ministérielles sur papier à entête de la commune (envoi du blason de Rogny par mail).

Réalisation d'un rôle en double exemplaire.

Mise sous enveloppe et affranchissement réalisé par la perception.

BUDGET CCAS :

Commission CCAS désignation des membres :

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 fixant le nombre des membres de la commission CCAS à 12 soit 6 élus et 6 nommés par le Maire,

Après délibération le Conseil Municipal :

DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour être dans la commission CCAS :

Mme BORNAT Roxane, M.SERRA Francis, Mme GAUDIN Marie-Carmen, M. FOUCHER Gérard, Mme HENRIAT Jacqueline et Mme FOURNIER Françoise.

Le Maire nomme également au sein de la commission CCAS les personnes suivantes :

Mme PETIT Nicole, Mme CHAUVIER Françoise, Mme BELLOT Isabelle, M.NEYENS Gérard, Mme SOULARD Nicole, Mme HENRIAT Jeanne.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire donne lecture de différents remerciements à savoir : Melle VERON Coralie pour le versement d'une subvention pour son voyage en Ireland, l'Association de pêche La Tanche pour la subvention 2014 et l'Association ASED pour la participation au rassemblement de motos.
2. Le Maire explique qu'une nouvelle association a été créée sur la commune, il s'agit des « Peintres en Liberté de Rogny » dont le président est M. Julien.
3. Le Maire donne lecture du courrier de Mme BARLI souhaitant proposer pour la saison estivale une initiation au jeu d'échecs aux adultes et aux enfants. Cependant, il serait souhaitable qu'elle se rapproche d'une association pour organiser ce type d'activité.
4. Le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurité durant le feu d'artifice en juillet, un PC de crise est mis en place à l'Office de Tourisme. Monsieur LOISEAU Alexandre se propose d'y participer.
5. Le Maire fait un point sur les travaux en cours à savoir l'abattage des arbres au monument des 7 écluses, une réunion avec VNF pour la valorisation et la sécurisation du site est prévue, avec l'aide de la communauté de communes et le Conseil Général.

Le Maire fait également un point sur l'avancement des travaux de la salle culturelle et touristique.

6. Le Maire rappelle aux Conseillers le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote des élections européennes.
7. Le Maire explique que Monsieur BUTTNER, de la Communauté de Communes, pourrait avoir des défibrillateurs à des prix attractifs, ce qui paraît intéressant pour la commune.
8. Le Maire explique qu'en raison de gros chantiers sur les centrales de Belleville et Dampierre, l'EDF recherche des logements à louer ou à vendre pour les ouvriers. A diffuser sur la commune.
9. Le Maire rappelle que la fête des voisins se déroulera le Mardi 27 mai 2014 à partir de 18h30 sous le préau de l'école, tous les conseillers y sont conviés.
10. Concernant les manifestations du 14 juillet, le Maire explique aux nouveaux conseillers l'organisation de cette fête et leur demande de participer à la création des lampions et aux jeux. Une réunion sera prochainement organisée.
11. Monsieur Le Maire rappelle qu'il faudrait commander les dictionnaires qui seront offerts aux enfants rentrant au collège, le jour de la kermesse de l'école.
12. Pour le site internet de la commune, le Maire demande aux nouveaux conseillers de transmettre à Mme Seigneur une photo d'identité.
13. Mme FOURNIER demande au Maire pourquoi les arbres sur le quai Sully ont été enlevés. Il s'agit tout simplement d'une question de sécurité pour les usagers de la route. Cependant, un aménagement avec des fleurs sera envisageable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heure trente minutes.